

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIREAffiché le Communauté de Communes
du Pays de Weppes

du 17 avril 2014

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 17 avril deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de BOIS-GRENIER, après convocation légale faite le 11 avril, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 24
de présents : 23
de votants : 24

Etaient présents : Mmes ACCART, BLONDEL, BOCHER, CANADA, DE VRIEZE, ELOIRE, LEGRY, LUNG, RICQUE, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DE BEURMANN, DELEPAUL, GALAND, HOURIEZ, LECLERCQ, LEDOUX, MASSON, VAN DRIESSCHE, WAYMEL, WOLFCARIUS.

Absents excusés : Mme SLEMBROUCK.

Pouvoirs : Mme SLEMBROUCK à M. DELEPAUL

=====

Désignation d'un délégué chargé de représenter la CCW au sein du comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « assainissement collectif »

Le Conseil Communautaire,

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN et notamment les modifications adoptées par le Comité Syndical lors de ses réunions en dates des 25 juin et 12 novembre 2013,

Vu l'adhésion de la CCW au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement collectif » sur le territoire des 5 communes suivantes : AUBERS, BOIS-GRENIER, FROMELLES, LE MAISNIL, RADINGHEM-EN-WEPPEs,

Vu la population totale connue au 1^{er} janvier 2014 (supérieure à 5 000 habitants) que représente le territoire sur lequel l'EPCI a transféré la compétence « Assainissement collectif »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux les 23 et 30 mars 2014 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat et au poids de la population que représente le territoire sur lequel l'EPCI a transféré la compétence « Assainissement collectif », la CCW doit procéder à la désignation d'un délégué chargé de la représenter au sein du Comité du SIDEN-SIAN pour la compétence « Assainissement collectif »,

APRES AVOIR PROCÉDE AUX OPERATIONS DE VOTE

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 24

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

A obtenu :

24 voix

Est élu :

Monsieur Michel BORREWATER

Domicilié au 5 Rue de l'Eglise à Le Maisnil

Date de naissance : 07/04/1956

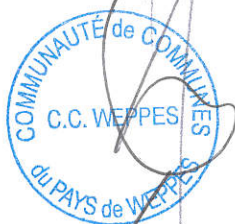
Comme délégué chargé de représenter la CCW au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement collectif ».

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal administratif de Lille dans ce même délai.



Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL